



Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général

Bruxelles, le 2 octobre 2015

CM 4038/15

PTS A

COMMUNICATION

LISTE PROVISOIRE DES POINTS "A"

Correspondant: coreper.2@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2-281.7814/7199

Objet: 3413^e session du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Affaires économiques et financières)

Date: 6 octobre 2015

Lieu: European Convention Center Luxembourg (ECCL)
4, place de l'Europe
1499 LUXEMBOURG

COMPLÉMENT N° 1 À LA LISTE PROVISOIRE DES POINTS "A"

Activités non législatives

- Présentation, par le Luxembourg, du projet de dessin national pour la pièce commémorative commune libellée en euros

11924/15 ECOFIN 697 UEM 345

approuvé par le Coreper, 2^e partie, du 30.09.2015

(cf. CM 3878/15)

- Présentation, par l'Estonie, du projet de dessin national pour la pièce commémorative commune libellée en euros
11925/15 ECOFIN 698 UEM 346
approuvé par le Coreper, 2^e partie, du 30.09.2015
(cf. CM 3878/15)

 - Présentation d'un nouveau projet de dessin pour une pièce commémorative estonienne libellée en euros
11928/15 ECOFIN 700 UEM 347
approuvé par le Coreper, 2^e partie, du 30.09.2015
(cf. CM 3878/15)

 - Présentation, par Malte, du projet de dessin national pour la pièce commémorative commune libellée en euros
12304/15 ECOFIN 721 UEM 353
approuvé par le Coreper, 2^e partie, du 30.09.2015

 - Projet de décision du Conseil relative à la position à adopter par l'Union européenne au sein des comités de l'OCDE chargés des crédits à l'exportation sur la modification de l'arrangement de l'OCDE sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public (centrales à charbon)
= Adoption
12235/1/15 REV 1 CCG 27 ENV 574 ENER 333
11907/15 CCG 25 ENV 559 ENER 324
+ COR 1
approuvé par le Coreper, 2^e partie, du 16.09.2015

 - Rapport d'activité de l'organe de contrôle commun d'Eurojust pour 2014
11921/15 EUROJUST 163
11903/15 EUROJUST 162 DAPIX 153
approuvé par le Coreper, 2^e partie, du 30.09.2015

 - Adoption de la Décision du Conseil concernant la position à adopter, au nom de l'Union européenne, lors de la soixante-sixième session du comité exécutif du programme du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
12602/15 ASILE 17 CONUN 185
12538/15 ASILE 15 CONUN 182
approuvé par le Coreper, 2^e partie, du 01.10.2015
-